

# Mission Opérationnelle Transfrontalière

## Barème des cotisations 2022

### MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE

### MEMBRE ADHERENT\*

#### Structure transfrontalière

Au moins un des membres de la structure est adhérent à la MOT (hors Etat français)

- ▶ Un seul membre de la structure est adhérent à la MOT ..... 3300€
- ▶ Un membre de chaque côté de la frontière est adhérent à la MOT ..... Gratuit (sur demande)

Aucun membre de la structure n'est adhérent à la MOT

- ▶ Population supérieure ou égale à 1 million d'habitants ..... 6500€
- ▶ Population inférieure à 1 million d'habitants ..... 3300€

#### Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou équivalent

- ▶ Population supérieure à 100 000 habitants ..... 6500€
- ▶ Population entre 15 000 et 100 000 habitants ..... 3300€
- ▶ Population inférieure à 15 000 habitants ..... 1500€

#### Département ou équivalent

Département français ou équivalent (terrestre ou maritime) ..... 6500€

Département ou équivalent voisin de la France

- ▶ Aux frontières terrestres ..... 6500€
- ▶ Aux frontières maritimes ..... 3300€

#### Région ou équivalent

Région française dont la population des départements frontaliers (terrestre ou maritime) est :

- ▶ Supérieure à 4 millions d'habitants ..... 13000€
- ▶ Entre 1 et 4 millions d'habitants ..... 7500€
- ▶ Inférieure à 1 millions d'habitants ..... 6500€

#### Région ou équivalent (suite)

Région ou équivalent voisine de la France

- ▶ Aux frontières terrestres ..... 6500€
- ▶ Aux frontières maritimes ..... 3300€

**Etat voisin de la France, Agence nationale ..... 7500€**

**Fédérations et autres réseaux ..... 3300€**

**Agences d'urbanismes ..... 3000€**

#### Associations et autres structures

- ▶ Associations de personnes morales, chambres consulaires, et autres structures..... 3300€
- ▶ Associations de personnes physiques et Sociétés coopératives d'intérêt collectif..... 750€

**Parlementaires européens ou nationaux ..... gratuit**

**ORGANISATION EUROPEENNE / INTERNATIONALE**

- ▶ Organisation européenne / internationale ..... 3300€

**MEMBRE HORS FRONTIERE FRANCAISE**

- ▶ Etats hors frontières françaises ..... 3300€
- ▶ Autres membres hors frontières françaises ..... 300€

### \* Extrait des catégories de membres selon les statuts de 2021

**Membres adhérents** : sont considérés comme tels:

- ▶ les personnes morales, acteurs directs ou indirects de la coopération transfrontalière, qui ont la qualité de pouvoirs adjudicateurs au sens du Code de la commande publique,
- ▶ les parlementaires européens ou nationaux,
- ▶ les organisations formelles ou informelles des territoires frontaliers ou agissant en faveur de la coopération transfrontalière et ne poursuivant aucun but lucratif.

**Membres associés** : sont considérés comme tels :

- ▶ les personnes morales de droit public ou privé ne pouvant ou ne souhaitant pas bénéficier de la qualité de membre adhérent.

Le montant des cotisations des membres associés s'élève à 50 % des cotisations des membres adhérents. En contrepartie :

- ▶ Ils n'ont pas de voix délibérative dans les instances de l'association.
- ▶ Ils ne bénéficient pas du service « bon-à-tirer » à la MOT, d'une journée de travail annuelle de l'équipe technique de la MOT, réservée aux membres adhérents\*\*.
- ▶ Les entreprises figurent automatiquement dans la catégorie Membres associés avec une cotisation à hauteur de 3250 €.

\*\* Personnes morales aux frontières françaises



**Mission opérationnelle transfrontalière**

38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80 - [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

